

L'impact de la corruption sur l'investissement étranger

Nous allons commencer par ces deux citations :

« Lutter contre la corruption est le devoir le plus sacré pour tout homme d'Etat d'un pays du tiers-Monde, mais dans le respect des principes universellement reconnus pour la protection des libertés individuelles. »

Me Doudou Ndoye

« Je frémis à l'idée qu'une coutume qui fait partie intégrante de notre culture pourrait servir à justifier une conduite par ailleurs méprisable. Dans la manière africaine de marquer son estime et son hospitalité, le don est généralement un témoignage. Il n'est pas sollicité. La valeur du don tient à son esprit, non à son prix matériel. L'usage veut qu'il soit fait ouvertement, jamais en secret. Lorsqu'il est excessif, il devient source d'embarras et il est retourné. La corruption ne peut que pervertir et détruire cet aspect de notre culture ».

Oléségun Obsasanjo

(Forum des dirigeants africains sur la corruption, la démocratie et les droits de l'homme à Cotonou, 19-21 septembre 1994).

INTRODUCTION

Compte tenu de l'ampleur qu'elle a prise dans le monde au cours des dernières années, la corruption est devenue un des problèmes majeurs de notre époque. Elle est aussi considérée actuellement comme l'une des grandes entraves au développement des pays pauvres. C'est malheureusement chez nous en Afrique où la grande majorité de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, où les ressources manquent pour permettre à tous d'accéder aux et services les plus utiles tels que l'eau, l'énergie, la santé... que les conséquences de la corruption sont plus visibles.

En plus de dérégler l'économie et d'accentuer le fossé entre les différentes classes sociales, elle entraîne une certaine méfiance des investisseurs étrangers. Ce thème « impact de la corruption sur l'investissement étranger » est plus qu'évocateur. Pour le traiter, nous allons d'abord nous intéresser aux préalables à l'investissement étranger. Puis nous vous entretiendrons des effets de la corruption avant de présenter quelques éléments de la réaction africaine dans la lutte contre la corruption, tout en mettant l'accent sur les mesures prises par le Sénégal.

1

I. Les préalables à l'investissement étranger

L'investissement étranger peut prendre différentes formes. Il peut se présenter sous la forme d'une nouvelle entreprise ou de l'expansion d'une entreprise existante ; il peut également se réaliser sous la forme d'une fusion ou d'une acquisition nouvelle

Les investissements directs étrangers présentent l'avantage d'attirer dans les pays hôtes des ressources financières, le transfert de technologie, la création d'emploi, le renforcement des compétences, ainsi que le développement du commerce extérieur. Pour le Sénégal, les chiffres de la Banque Mondiale ¹ annoncent une évolution de 980% en 35 ans (entre 1970 et 2005) avec une moyenne de 32 051 048,6 \$US. Dans cette période, le plus haut niveau (176 020 000 \$US) a été atteint en 1997 et le plus bas niveau (-34 692 000 \$US) en 1983.

Les investissements étrangers n'ont, cependant, pas forcément le rôle de messie économique que certains leur accordent. En effet, le rapport de la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED)² relativise la vision des bailleurs de fonds, de la Banque mondiale du Fonds monétaire international (FMI) et qui donne aux investissements directs étrangers, un rôle stratégique.

Ils sont certes importants, mais ils ne sauraient contribuer au développement que si certaines conditions préalables sont remplies : qualité du tissu économique et des infrastructures, taille du marché concerné, système bancaire attractif, formation de la main-d'œuvre, égalité fiscale ou tarifaire renforcement et stabilité de la puissance publique, transparence...L'investissement étranger ne peut pas, à lui seul, résoudre l'ensemble des problèmes. Il doit s'inscrire dans une vision de l'économie nationale et de son insertion dans le jeu mondial.

L'articulation entre investissement étranger et corruption est faite depuis quelques temps. Il est aujourd'hui avéré que la confiance en une économie est de plus en plus tributaire de la qualité de l'administration publique et du comportement des hommes qui la composent.

¹ Perspectives Monde. Banque Mondiale. (repris par World Perspectives de l'université de Sherbooke, Canada). [En ligne]. (Page consultée 24/09/2007) Disponible sur

<http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/tend/SEN/fr/BX.KLT.DINV.CD.WD.html>

² Le développement économique de l'Afrique: Repenser le rôle de l'investissement étranger direct. CNUCED. Nations Unies, Genève. 2005, 120p. [En ligne]. Disponible sur http://www.unctad.org/fr/docs/gdsafrica20051_fr.pdf

II. Les effets proprement dits de la corruption

Le rapport de la Convention africaine de prévention et de lutte contre la corruption , présenté au siège de l'Union Africaine, estime que la corruption coûte au continent 148 milliards de dollars par an et qu'elle engendre une augmentation des coûts de l'ordre de 20%, sans compter qu'elle est un frein aux investissements et une entrave au développement des économies les plus pauvres

Parmi les instruments de mesure de la corruption, nous pouvons retenir :

- Indice de perception de la corruption IPC
- Indice de corruption des pays exportateur ICPE

Des études ont aussi été publiées. Les plus citées sont :

- Poids de la corruption pour les entreprises
- World business Environment Survey
- Global Barometer Survey Network

On distingue généralement deux types de coûts : les coûts dits directs et les coûts dits indirects. Ils se retrouvent tous d'ailleurs dans les économies africaines.

Dommel³ nous fait remarquer que le coût de la corruption dépasse de loin le montant du dessous-de-table. Plus concrètement, il est de fait que, lorsque les acheteurs publics d'un pays sont corrompus, les achats ne sont pas plus décidés selon l'intérêt de l'Etat acquéreur mais en fonction de l'avantage qu'en entend le négociateur qui traite mais en son nom et de la hâte qu'il a d'en profiter. Résultat : le choix des fournisseurs est altéré, les entreprises retenues ne sont plus celles qui offrent la meilleure qualité pour le meilleur prix, mais celles qui offrent le plus gros pot-de-vin. Les privatisations souvent ratées en Afrique en sont une illustration.

La corruption peut aller jusqu'à influencer sur les choix et l'orientation des dépenses publiques et des investisseurs étrangers. Il y'a plus de dessous-de-table à gagner sur des contrats d'armements que sur des écoles et des dispensaires de brousse. Les fameux éléphants blancs, barrages, usines en tous genres, qui s'étaient multipliés dans les années 1970, ont été l'occasion de pots-de-vin gigantesques. D'une façon générale, la corruption liée aux gros investissements, aux exportations d'équipements lourds et aux travaux publics génère des revenus considérables au profit des dirigeants. Certaines études vont même plus loin en

³ Daniel DOMMEL. Face à la corruption.. Karthala 2003. p48

montrant que les pays corrompus consacrent peu de crédits à l'éducation⁴. Ces résultats confirment peut-être la transparence à laquelle tend toute la politique du Sénégal qui consacre 40% de son budget à l'éducation.

III. La réaction africaine face à la corruption :

Consciente des innombrables préjudices causés par la corruption, l'Afrique tente de réagir. Des efforts sont en train d'être déployés, même si lutter contre ce mal aussi bien par la prévention que par la répression requiert l'institution d'organes adéquats fonctionnant en toute indépendance.

Ainsi, la **Convention africaine de prévention et de lutte contre la corruption** (CUAPLC) a été adoptée par la deuxième session ordinaire de la Conférence de l'Union Africaine à Maputo le 11 juillet 2003. Elle est entrée en vigueur le 6 août 2006. Les principaux objectifs de cette convention sont la promotion par chacune des parties contractantes de mesures nécessaires pour prévenir et réprimer la corruption et les infractions assimilées dans les secteurs privés et publics, faciliter la coopération entre les Etats parties et l'harmonisation des politiques répressives dans le domaine de la corruption. Elle met l'accent sur l'accès à l'information pour renforcer la transparence dans le financement des partis politiques, l'assainissement du secteur privé avec des mesures empêchant le versement des pots-de-vin. La société civile et les medias seront ainsi au cœur du dispositif de lutte contre la corruption. Les personnes poursuivies pour corruption devront bénéficier d'un procès équitable. Les Etats parties devront extraditer les personnes poursuivies lorsque leur extradition est demandée par une autre partie contractante. Ils devront confisquer et saisir les produits et les moyens de la corruption et même lever le secret bancaire au besoin. A cette fin, une coopération et une assistance mutuelle en matière judiciaire sont indispensables entre tous les Etats parties.

Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) pourrait aussi être mentionné car dans ses termes fondateurs, on y lit, il est vrai au titre des "engagements des Etats du Nord" : "Mettre en place des mécanismes coordonnés de lutte contre la corruption et s'engager à rendre à l'Afrique tous les gains provenant de ces pratiques".

⁴ Paulo MAURO. The effects of corruption on growth, investment, and government. In Corruption and the global economy. Institute for International Economics. juin 1997. pp 83-107.

Mais l'action du NEPAD semble un peu mitigée pour plusieurs raisons. Nous retiendrons par exemple que les cinq chefs d'Etats, chefs de file du NEPAD n'ont pas été les premiers à faire ratifier la **Convention africaine de prévention et de lutte contre la corruption**

L'adoption de la **directive de l'UEMOA relative à la lutte contre le Blanchiment des Capitaux** par le Conseil des Ministres du 19 Septembre 2002 a pour résultante la mise en place de Cellules de Renseignements Financiers.

Dans mon pays, avec les changements de Président, d'abord en 1981 et l'an 2000, des apports non négligeables ont été enregistrés. C'est ainsi qu'est venue la **loi 81-53 du juillet 1981 contre loi contre l'enrichissement illicite**, tandis que l'alternance politique opérée en l'an 2000 avec **Abdoulaye Wade se caractérise par le lancement d'audits** portant sur un certain nombre de sociétés nationales.

D'autres mesures ont été prises comme promulgation, le 24 novembre 2003, de la **loi 2003-35, relative à la Commission Nationale de Lutte contre la non transparence, la Corruption et la Concussion** (CNLCC. Placée sous l'autorité du chef de l'Etat, cette commission est présidée par un magistrat présentement à la retraite, président honoraire du Conseil d'Etat. Elle comprend en outre trois représentants de l'administration, trois représentants de la société civile, trois représentants du secteur privé et des organisations socioprofessionnelles. Elle est saisie par réclamation faite par lettre adressée à son président.

Puisque la corruption se nourrit de l'opacité et des combines, des **mesures ont été prises par les autorités sénégalaises** pour lui couper les vivres. On peut citer :

- l'automatisation des mandats de paiement,
- l'utilisation d'un logiciel de gestion des dépenses publiques afin d'éviter les blocages pour le bakchich.
- le projet de mise en ligne des résultats d'exécution de la loi des finances.
- la mise en œuvre du nouveau cadre légal comprenant les nouveaux codes des marchés publics et le code des obligations de l'administration qui est en cours.
- le renforcement des moyens de la CENTIF et de la CNLCC annoncé il y'a juste une quinzaine de jours par le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances.

Il est cependant important de noter qu'il n'y a pas de corruption sans corrupteur. D'aucuns pensent d'ailleurs que, souvent, l'investisseur intègre dans l'évaluation financière de son projet, des charges liées à une éventuelle corruption. Le danger pour le pays ciblé, c'est le sentiment d'insécurité économique créé par la corruption et qui peut décourager l'investissement étranger

CONCLUSION :

Pour conclure, nous affirmerons qu'il n'est pas facile de mesurer l'impact d'un tel combat car, de par sa nature, la transparence est difficilement quantifiable. La corruption fait vraiment mal à toutes les économies et prend des proportions alarmantes dans nos pays. La prise en considération de ces paramètres montre à quel point la lutte contre la corruption paraît à la fois indispensable et particulièrement difficile en Afrique. C'est un travail qui ne peut être que de longue haleine, jamais terminé et toujours à reprendre. Rien n'est jamais acquis dans ce domaine...⁵

Une nation qui prend des mesures pour rendre ses politiques et ses institutions plus transparentes peut s'attendre à un accroissement significatif du niveau d'investissement étranger sur son territoire. Cette hausse de l'investissement se traduit par une augmentation des richesses, qui elle-même rend l'économie plus efficace et améliore le bien-être social.

⁵ Combattre la corruption. Enjeux et perspectives. Transparency International. Karthala 2002.